



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2309 250

Le 31 octobre 2023

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les documents sur la collecte de données relative aux interpellations policières

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 12 septembre 2023, visant à obtenir les renseignements suivants :

1. Tout document de la Sûreté du Québec au sujet de la collecte de données sur les interpellations relative au « Cadre de collecte de données sur l'interpellation policière » du MSP.
2. Toute communication au sein de la Sûreté du Québec au sujet de cette collecte de données

Nous vous transmettons les deux documents qui ont été repérés et que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer, soit :

- Topo 3.4 interpellations;
- Topo 3.5 Prévention du profilage racial et social.

Toutefois, l'ensemble des renseignements ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils contiennent des informations qui sont notamment visées par les restrictions prévues aux articles 37 et 38 de la *Loi sur l'accès*.

En effet, la divulgation de certains renseignements serait susceptible de révéler un avis ou une recommandation fait par un membre de notre personnel dans l'exercice de ses fonctions. Suivant l'article 37 de la *Loi sur l'accès*, nous ne pouvons accéder à votre demande, étant donné que le délai de 10 ans n'est toujours pas écoulé depuis la production de ces documents.

De plus, l'article 38 de la *Loi* précise qu'aussi longtemps que cet avis ou recommandation de la Sûreté du Québec au MSP n'a pas fait l'objet de décision finale ou n'a pas été rendue publique, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud pour Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



TOPO 3.4

Interpellations [REDACTED] policières

MISE EN CONTEXTE

- Depuis 2003, la Sûreté du Québec (Sûreté) est impliquée dans les travaux du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en matière de profilage racial et social.
- Le public s'intéresse davantage à la qualité et à la légalité des interventions policières. Aussi, certains cas ici ou à l'étranger ont pu contribuer à accentuer le sentiment d'insécurité et à effriter la confiance envers la police.
- Le gouvernement a mis en œuvre des actions visant à remédier à cette situation, notamment en améliorant les pratiques et en outillant mieux les policiers pour les interpellations.
- Ainsi, des discussions entre le ministère de la Sécurité publique (MSP), l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté, depuis 2018, ont donné lieu à la **pratique policière 2.1.7 du MSP sur l'interpellation policière**, en vigueur depuis le 20 août 2020.
- Or, le 25 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rendu le jugement *Luamba c. Procureur général du Québec*, 2022 QCCS 3866, portant sur l'article 636 du Code de la sécurité routière du Québec (CSR) et remettant en cause la légitimité des interceptions routières réalisées en application de cet article du CSR. Le gouvernement du Québec a interjeté appel de cette décision.
- Les militants contre le profilage racial et social font souvent un amalgame des deux types d'interventions policières sans tenir compte des fondements légaux différents qui les sous-tendent. L'interpellation policière prend ses fondements dans la Common law, (le citoyen interpellé n'a pas l'obligation de s'identifier), tandis que les interventions routières sont effectuées en vertu du CSR, (le citoyen intercepté a l'obligation de s'identifier).

ACTIONS ET RÉALISATIONS

- La Sûreté soutient le MSP dans ses travaux relatifs à la collecte uniforme des données sur les interpellations [REDACTED], dans un objectif de reddition de compte.
- Mandatée par le MSP, la Sûreté a développé en 2022, la fiche d'interpellation (fiche FIN). Il s'agit d'un outil informatique de cueillette d'information sur les interpellations. Cette solution informatique est destinée à tous les corps de police.
- La Sûreté collabore avec le MSP aux comités de mise en œuvre de la collecte de données et de recherche concernant les effets des interpellations sur la mobilisation et l'engagement des policiers.
- Un comité de coordination a été créé au sein de la Sûreté afin d'assurer la gestion du projet, menant ainsi à la création d'une formation, d'outils d'accompagnement et à un plan de déploiement.
- Le 30 mai 2022, la Sûreté a collaboré avec le MSP au lancement de la formation (plateforme informatique de l'École nationale de police du Québec) et la fiche FIN pour tous les services de police qui sont invités à démarrer la collecte des données au moment opportun en fonction de leurs réalités.
- La Sûreté a terminé le développement et l'adaptation des outils de gestion internes en lien avec la nouvelle pratique policière.

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

ENJEUX

- Les comportements inappropriés de policiers qui ne sont pas sensibilisés aux impacts négatifs vécus par les victimes de profilage racial et social pourraient affecter l'image des corps policiers et la confiance du public envers ces derniers.
- Il pourrait être possible d'observer une diminution du nombre d'interpellations réalisées en raison de la charge de travail, augmentée par la cueillette, l'alimentation et l'analyse des informations sur les interpellations, que les policiers pourraient être portés à tenter d'alléger.
- Le dénouement en appel que va connaître la décision *Luamba* pourrait modifier les paramètres d'application de la fiche FIN. Le maintien du jugement de première instance pourrait, par ailleurs, accentuer le désengagement chez des policiers.

Date : 2023-08-04

Direction : Direction de la prospective organisationnelle

ACTIONS PLANIFIÉES

- Considérant les négociations entourant le renouvellement du contrat de travail des policiers syndiqués de la Sûreté, afin de favoriser la gestion du changement et l'adhésion des policiers au projet, l'organisation a suspendu momentanément le plan de déploiement de la fiche.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- En tant que corps de police national et dans le respect des nouvelles orientations du MSP concernant les interpellations policières, la Sûreté a développé une solution informatique (Fiche FIN) permettant de compiler des statistiques uniformes sur les interpellations pour l'ensemble des corps de police québécois.
- La collecte de données standardisées permettra de soutenir la pratique policière en améliorant les interventions et en contribuant à maintenir la confiance de la population.
- Les efforts concertés de la communauté policière ont permis de développer une solution pragmatique qui contribuera à renforcer le sentiment de sécurité de la population tout en soutenant les besoins opérationnels des policiers sur le terrain et en uniformisant la collecte de données.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- La Sûreté adaptera ses actions pour se conformer à la décision de la Cour d'appel du Québec dans le futur arrêt *Luamba*.



TOPO 3.5

Prévention du profilage racial et social

MISE EN CONTEXTE

- Le profilage racial ou social se produit lorsque la race ou les stéréotypes raciaux et sociaux sont utilisés, volontairement ou non, dans l'identification de suspect ou lors des interactions avec les personnes. Les actions prises par le policier à l'endroit de la personne visée ne reposent donc pas sur des motifs réels, soupçons raisonnables ou faits observables. Il s'agit d'une discrimination préjudiciable, car les victimes reçoivent un traitement différencié de la part des autorités en raison d'un motif prohibé. Il contribue notamment au développement de sentiments de peur et d'humiliation, de traumatisme et de méfiance envers la police.
- Depuis 2003, la Sûreté du Québec (Sûreté) est impliquée dans les travaux du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en matière de profilage racial et social.
- Depuis 2005, la Sûreté appuie activement le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans ses initiatives de prévention du profilage racial et social, et ce, au sein du Comité sectoriel issu du milieu policier sur le profilage racial et social (Comité sectoriel). Les derniers travaux ont porté sur la réalisation d'un plan d'action du MSP.
- La Sûreté travaille, depuis 2007, à prévenir le profilage racial et social au sein de l'organisation, notamment par le biais de comités de travail internes.

ACTIONS ET RÉALISATIONS

- La Sûreté assure un soutien aux travaux sur le *Projet de développement de formation pour contrer le racisme et le profilage racial et social* de l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) – une collaboration du MSP, de la Commission des droits des personnes et des droits de la jeunesse et du Commissaire à la déontologie policière.
- La Sûreté a participé pendant l'année 2021-2022 à un comité sur le développement des compétences piloté par le Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ), dans le cadre d'une demande du MIFI.
- La Sûreté a participé au développement du *Guide en matière de prévention, de détection et d'intervention à l'égard du profilage racial et social Engagement et mobilisation* élaboré par le Comité sectoriel. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble nous sommes le Québec — 2016-2021* du MIFI.
- La Sûreté participe activement à toutes activités de promotion, de réflexion et d'échange sur le sujet, dont celles organisées par le MSP, l'ÉNPQ et le MIFI.
- La Sûreté a mis en place un comité stratégique portant sur la prévention du profilage racial et social.
- Des activités ciblées en matière de prévention et de détection du profilage racial et social ont été intégrées au Plan stratégique 2023-2027 de la Sûreté.

ENJEUX

- Les policiers qui ne sont pas sensibilisés aux impacts négatifs vécus par les victimes de profilage racial et social sont plus susceptibles de poser des gestes inappropriés, pouvant affecter la qualité des services et nuire à la relation de confiance entre la Sûreté et les citoyens.

ACTIONS PLANIFIÉES

- [REDACTED]
- Assurer le déploiement progressif de la collecte des interpellations policières au sein de la Sûreté (Fiche CRPQ FIN) et de sa formation en ligne, actuellement retardés par les moyens de sensibilisation liés au renouvellement du contrat de travail.
- Poursuivre les initiatives de rapprochement auprès des différentes clientèles desservies selon la philosophie de police de proximité (voir initiatives à l'annexe).
- Poursuivre les travaux via le comité stratégique et mettre en place un plan d'action.
- Diffuser des capsules de formation développées par l'ÉNPQ, le MSP et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse visant à contrer le profilage racial et social, dès l'automne 2023.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- La Sûreté réitère son engagement à assurer une implication proactive au regard des mesures et actions à réaliser pour répondre à l'orientation du Guide en matière de prévention, de détection et d'intervention à l'égard du profilage racial et social du Comité sectoriel, de même qu'envers le développement du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière.
- La Sûreté suit et collabore à l'évolution de la formation portant sur le profilage racial qui est développée par l'ÉNPQ dans un objectif d'uniformité au niveau des corps de police du Québec

Date : 2023-08-04

Direction : Direction de la prospective organisationnelle

- Grâce à la mise en place du comité et du sous-comité interne, la Sûreté privilégie une coordination de différents aspects liés au profilage racial et social, notamment au niveau des interpellations policières [REDACTED].
- La Sûreté intègre la notion de profilage à son Plan stratégique dès 2023 via des actions ciblées en matière de prévention et de détection du profilage racial et social et mettra sur pied un comité stratégique en la matière.

ANNEXE TOPO 3.5

Prévention du profilage racial et social

Actions de la Sûreté du Québec concernant le profilage racial et social

2021-2022 : Projet pilote caméras portatives

Voir topo 3.5 Projet pilote caméras portatives.

2020-2022 : Comités internes

Afin d'assurer une implication proactive de la Sûreté aux dispositions du Guide en matière de prévention, de détection et d'intervention à l'égard du profilage racial et social du MSP, un comité interne réunissant des experts (éthique, ressources humaines, formation, normes professionnelles, juridiques, surveillance du territoire, prévention) a été créé. Il a identifié des stratégies de détection, de prévention, de sensibilisation et de suivi du profilage racial et social adaptées aux particularités des clientèles de la Sûreté.

- En décembre 2020, trois priorités ont été identifiées afin d'assurer l'implantation du Guide de référence et le maintien de la mobilisation et l'adhésion des policiers envers la nouvelle pratique policière 2.17 du MSP : La gestion du changement, la gestion du risque intégré et la relance de la formation du Service du développement de l'organisation et des personnes.
- Des travaux visant la création d'un code d'alimentation au Module d'informations policières pour les interpellations générales (qui diffèrent des interpellations menant à la collecte de données liées à la mission policière).
 - La Sûreté préconise de « *documenter le motif de toute interpellation auprès d'un citoyen de manière à pouvoir retracer le motif, en précisant si la personne fait partie de la population des minorités visibles* ».
 - Un comité interne de coordination sur les interpellations policières a été mis en place et coordonne la collecte de données. La Sûreté a mis à la disposition de tous les corps de police la nouvelle fiche d'interpellation FIN directement disponible au CRPQ.

2020-2022 : Police de proximité

La Sûreté poursuit activement d'autres initiatives de rapprochement auprès des différentes clientèles desservies sur son territoire, et ce, sur la base de son modèle de police de proximité.

- **Guide des stratégies de rapprochement avec les communautés culturelles** : La Sûreté prévoit la révision de ce Guide sous forme de fiches, dont l'objectif vise à soutenir les membres policiers dans la compréhension des réalités des communautés desservies, et par le fait même, aider les communautés à faire confiance et à développer un lien positif avec la police.

DD. Hiver 2023

- **Séance d'information aux personnes issues de la diversité ethnoculturelle.** : La Sûreté a initié des travaux pour la mise à jour de la séance d'information destinée aux personnes issues de la diversité ethnoculturelle. Le contenu de l'outil est adapté aux besoins de trois clientèles : familles, jeunes et travailleurs temporaires. L'outil vise à créer un premier contact positif avec un policier desservant leur territoire, établir des échanges constructifs, donner des informations sur le rôle de la police, de même que des conseils préventifs. Les travaux se poursuivent jusqu'en mars 2023.

DD. Hiver 2023

Comité provincial LGBTQ+ : Le comité LGBTQ+ de la Sûreté a pour mission de contribuer à l'implantation d'une culture inclusive et durable favorisant l'acceptation, la reconnaissance, l'inclusion, la compréhension et la valorisation de la diversité sexuelle et de genre (DSG) en milieu de travail policier. Il est composé de membres civils, de policières, de policiers, de cadres et d'officiers. Elles et ils font partie de la communauté LGBTQ+, de par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ou sont des personnes alliées, cisgenres et hétérosexuelles. Créé en 2019, celui-ci a tenu le 3 août 2022 sa 4^e levée officielle du drapeau arc-en-ciel à l'avant de son grand quartier général, en partenariat avec le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Pour une première fois, une levée du drapeau arc-en-ciel a également été faite le 2 septembre 2022 au Quartier général de Québec dans le cadre de la Fête arc-en-ciel de Québec. Depuis juin 2019, une présentation est réalisée par le comité aux recrues afin de les sensibiliser à la diversité sexuelle et du genre. Le comité a également été proactif en organisant 3 midis-conférences lors du mois de la Fierté en juin 2022 et en participant à des activités de réseautage notamment organisées par le SPVM. Le 3 septembre 2022, le comité LGBTQ+ a tenu un kiosque accompagné du recrutement policier à la journée communautaire de la Fête arc-en-ciel de Québec.

2021-2022 : Formation des membres de la Sûreté aux réalités autochtones

Les sessions de formation sur la *Sensibilisation aux réalités autochtones* sont une priorité à la Sûreté et sont dispensées conjointement avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Celles-ci permettent aux participants d'avoir une meilleure connaissance des réalités des Autochtones du Québec, d'avoir une perception plus juste et de faciliter la communication interculturelle. Cette mesure est inscrite au PAGDSCPNI 2017 — 2022.

2021-2022	6 séances *4 séances annulées	144 participants (119 membres SQ)
1 ^{er} avril 2022 – 31 décembre 2022	5 séances	131 participants (118 membres SQ)

Une formation en ligne a également été développée et est déployée depuis octobre 2020. Tout le personnel est appelé à la suivre obligatoirement.

2021-2022 : Équipes mixtes d'intervention – policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIC)

La Sûreté déploie des équipes mixtes d'intervention auprès de communautés qui présentent des caractéristiques de vulnérabilités notamment auprès de la clientèle autochtone. D'abord déployées à Sept-Îles en 2021, 4 autres équipes seront implantées en 2022 dans les régions de Maniwaki, Roberval, Chibougamau et Joliette.

2017 : Poste de police communautaire mixte – autochtone (officialisé depuis 2019)

Le PPCMA favorise une approche communautaire axée sur les besoins réels des clientèles vulnérables autochtones et allochtones à Val-d'Or. Les policiers du PPCMA, au nombre de 12, sont soutenus par quatre intervenants communautaires et le Centre intégré de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT).

2012 : Énoncé de principe en matière de profilage racial

La Sûreté a adopté un énoncé afin de rappeler les valeurs fondamentales de l'organisation et de réitérer son engagement à fournir, en tout temps, des services exempts de toute forme de discrimination.